

CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2021

Le 7 avril deux mille vingt et un, dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle communale sous la présidence de Arnaud MAIRE DU POSET, Maire.

Etaient présents :

Mmes Elisabeth GROZELLIER, Marlène JANIAUT, Valérie LE BERRE, Anna QUANDALLE, Aurélie PEREIRA, Sébastien CURTIL, Yvon ELOY, Francis GRICOURT, Jean-Pierre LAFARGE, Michel MOROT, Didier PATERNOSTER et Matthieu VION

Etaient excusés:

Didier BUCHAILLE, pouvoir à Yvon ELOY
TALMARD Sandrine, pouvoir à Anna QUANDALLE

Secrétaire de séance : Marlène JANIAUT

1°) Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2021

Le compte rendu de la réunion du 15 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

2°) Compte administratif et compte de gestion 2020 : Commune et Assainissement :

Commune :

Le compte administratif fait ressortir pour l'année 2020 un résultat excédentaire en fonctionnement de 88 850,65 €, et en investissement un résultat excédentaire de 105 867,64 €.

Pour la préparation du budget primitif 2021, détermination des résultats au 31 décembre 2020 :

Report en recettes de fonctionnement pour 2021 excédent : **46 983,36 € (chap.002 en RF)**

En recettes d'investissement pour affectation du résultat (**41 867,29 €**)

Détermination de l'affectation du résultat : les restes à payer (114 912,87 €) – les restes à réaliser (38 700,00 €) - excédent de fonctionnement de l'année 2020 (34 345,58 €) =

41 867,29 € (à l'article 1068 RI)

Concernant le résultat d'investissement, il est déterminé comme suit : (- 71 522,06 € reprise résultat N-1) + 105 867,64 € (résultat de l'exercice) = - **34 345,58 € (chap. 001 RI)**

Les chiffres en gras sont repris au budget primitif 2021.

VOTE : le compte administratif Commune 2020 est adopté à l'unanimité

Info : "Le conseil municipal est présidé par le maire. Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit un président (en principe le 1^{er} adjoint).

*Le Maire peut assister à la discussion ; mais il **doit se retirer au moment du vote**. l'assemblée doit procéder à la désignation du président de séance avant l'approbation du CA).*

Assainissement :

Le compte administratif fait ressortir un résultat de l'exercice 2020 excédentaire en fonctionnement de **25 734,07 €** et en investissement de **190 392,17 €**.

Les chiffres en gras sont repris au budget primitif 2021.

VOTE : le compte administratif Assainissement 2020 est adopté à l'unanimité

Comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal :

Les comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal font ressortir les mêmes chiffres au budget commune, et assainissement que les comptes administratifs 2020 du Maire.

VOTE : comptes de gestion Commune et Assainissement adoptés à l'unanimité

3°) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

L'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes locales pour 2021 présente suite à la suppression de la taxe d'habitation et pour garantir les ressources des communes, un transfert de la part départementale de TFPB (**T**axe **F**oncière **P**ropriétés **B**âties). Ce transfert se traduit par un rebasage du taux communal de TFPB de référence : le taux départemental de TFPB 2020 (20,08 %) vient s'additionner au taux communal de TFPB 2020 12,56 %.

Il vous est proposé de ne pas modifier les taux pour 2021, à savoir

- Foncier bâti : 32,64 % (12,56 + 20,08)
- Foncier non bâti : 41,77 %

Le montant du prélèvement FNGIR (**F**onds **N**ational **G**arantie **I**ndividuelle de **R**essources) en dépenses de fonctionnement au 739221 est le même montant que les années précédentes, soit **89 287,00 €**.

Le Maire propose de ne pas modifier les taux actuellement en vigueur pour 2021.

LE CONSEIL,

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

DÉCIDE : à l'unanimité de ne pas modifier les taux actuellement en vigueur pour 2021.

Affectation du résultat au budget communal :

Dans le cadre du budget primitif communal, il est possible d'affecter l'excédent de fonctionnement en réserve au compte 1068 recettes de la section d'investissement pour un montant de **41 867,29 €**.

Pour l'affectation de ce résultat, il est demandé de prendre une délibération d'affectation du résultat.

L'Assemblée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au compte 1068 recettes de la section d'investissement la somme de **41 867,29 €**.

4°) Budgets primitifs 2021 : Commune et Assainissement :

Commune :

Le Maire propose un équilibre du budget en section de fonctionnement de **617 042,00 €** et en section d'investissement de **292 712,871 €**, en prenant en compte les restes à payer (114 912,87 €) et les restes à réaliser (38 700,00 €) de 2020.

Concernant la section d'investissement : prévisions nouvelles dépenses pour 2021 :

Article 2313-Opération Réhabilitation Gîte (bâtiment ancienne poste)....	100 000,00 €
Article 2315-Opération Voirie.....	50 000,00 €

Concernant les restes à réaliser (report)

Bâtiment Mairie-Ecole (menuiseries-ventilation)....	(79780,02 + 15000,00) 94 780,02 €
Bâtiment Geoffroy.....	21 225,20 €

Pour financer tous ces projets en recettes d'investissement, affectation du résultat (excédent de fonctionnement capitalisé).....	41 867,29 €
Subvention départementale pour gîte.....	35 000,00 €
FCTVA.....	15 000,00 €
Taxe d'aménagement.....	10 000,00 €
Emprunt.....	102 899,00 €
Retenues de garantie non remboursée sur opération Cœur de Village	13 000,00 €

LE CONSEIL,
Où cet exposé,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif Commune 2021.

Assainissement :

Le Maire présente un budget en section de fonctionnement en équilibre pour un montant de 88 779,00 € et en investissement pour un montant de 233 332,17 €.

LE CONSEIL,
Où cet exposé,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif Assainissement 2021.

5°) CCMT : compétence supplémentaire : versement des contributions des Communes membres au SDIS

Vu la loi n°2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5216-5, L. 1424-35, L5211-17,

En date du 11 Mars 2021, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour la modification des statuts de la Communauté de Communes en ajoutant la compétence « Versement des contributions des Communes membres au SDIS » à ses compétences supplémentaires,

Ce transfert n'a pas d'incidence sur la compétence en matière de défense incendie et de construction des casernes qui reste de la compétence des communes.

La prise en charge par la Communauté de Communes sera réalisée par réduction de l'attribution de compensation dans le cadre de la CLECT, ce qui permettra d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal de l'EPCI sans aucune dégradation de celui des Communes.

Ce transfert est décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale :

- soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci et l'accord de la commune représentant plus du quart de la population totale,
- soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population et l'accord de la commune représentant plus du quart de la population totale.

-
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE (dont 1 contre – 5 abstentions)

la modification des statuts de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois afin d'ajouter à compter du 1^{er} Janvier 2022 la compétence supplémentaire suivante « Versement des contributions des Communes membres au Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

6°) Personnel communal : tableau des effectifs

Considérant la proposition de promotion interne de Mme Rosette LAFARGE au grade de rédacteur,

Considérant le départ à la retraite de Mme Rosette LAFARGE et la nécessité de créer un poste pour son remplaçant afin d'assurer un tuilage

Les grades sont créés au tableau des effectifs soit, pour l'ensemble des agents titulaires :

	au 01/01/2021	au 01/05/2021
Tableau des effectifs		
service administratif		
rédacteur		1
adjoint administratif principal 1ère classe	1	
adjoint administratif		1
service technique		
agent de maîtrise principal	1	1
adjoint technique principal 2ème classe	1	1
service scolaire		
adjoint technique principal 2ème classe	1	1
adjoint technique	1	1

Le Conseil,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs

ADOpte avec 3 abstentions

7°) Questions diverses :

- Rencontre de Cécile UNTERMAIER le jeudi 15 avril à 17h
- Prochain conseil le 10 mai à 19h et rencontre du Président de l'Intercom
- Rencontre de Pays Sud Bourgogne à planifier
- Arnaud a rencontré l'ATD, ils vont étudier le projet de subventions pour la réhabilitation de la Poste
- Chemin de Combarrier, route refaite avec dos d'âne (retenues d'eau), impraticable avec des engins agricoles. L'autre route est désormais empruntée, qui est en mauvais état. Solution : raboter les bosses (coût 2 000€)
- Chemin communal au Quart Mallet (entre M. Patrick THEVENARD et M. Olivier AZAÏS) est ce que le conseil accepte un échange de terrain pour que M. AZAÏS puisse entrer chez lui si M. THEVENARD fait un mur (sujet des frais de bornage non abordé). Oui sur le principe de l'échange
- Rythmes scolaires : pas de changement souhaité
- Réunion des chasseurs : information, M. NOUHEN Christophe de Chardonnay les ennuis, procédures en cours.
- Secrétariat de mairie en remplacement de Rosetta : déclaration du poste vacant en juillet 2022.
- Choix des poubelles : modèle OXO, couleur gris anthracite, 6 modèles

Séance levée à 23 heures 10.

Les Conseillers Municipaux :

Le Maire :
A. MAIRE DU POSET